



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2026-056 BIS**

EN DATE DU : **15 JUILLET 2026**

### **GÉMAPI : MODIFICATION STATUTAIRE DU SIARCA - RÉDUCTION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU SIARCA**

RETIRE ET REMPLACE – ERREUR MATÉRIELLE

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Fêtes de Châtelus-Malvaleix, selon convocation le 08/07/2026, sous la présidence de Sylvain DUQUÉROIX, Président.

Monsieur Jean-François BOUCHET a été désigné Secrétaire de séance.

#### **PRÉSENTS (22) : Mesdames et Messieurs**

AUROSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, CARCAT Camille, CHEMISIER Annick, DARVENNE Céline, DUQUÉROIX Sylvain, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LANDE Martine, LANGLOIS Roger, LASSAUGE Frédéric, MARCHAND Annie, MENARD Dorota, MERCIER Stéphane, MEYRAT Jean-Pierre, MOREAU Adrien, PILAT Hélène, POIRIER Michel, RAOULT Philippe, ROUSSILLAT Florence, SAUDER Damien, VIRMONT Fabien

#### **ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR (1)**

Laurent LAFAYE donne pouvoir à Adrien MOREAU

#### **EXCUSÉS (4)**

BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, GABAUD Alexandra, POLLI Martine

| Membres | Présents | Votants | Exprimés | Pour | Contre |
|---------|----------|---------|----------|------|--------|
| 27      | 22       | 23      | 23       | 23   | 0      |

Départ de Mesdames Armelle BOURSAUD et Martine POLLI à 20h05

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Creuse et de ses Affluents (SIARCA) en date du 18 février 1990 ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 transférant au 1er janvier 2018 aux communautés d'agglomérations et aux communautés de communes la compétence GEMAPI au titre des compétences obligatoires ;

Vu l'article L. 5211-20 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche au SIARCA depuis le 1er janvier 2018 en lieu et place des communes de Champsanglard, Bonnat et Linard-Malval par le principe de la représentation substitution ;

Vu la création du Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse (SMBPC) en date du 4 avril 2018 ;

Vu la situation géographique de la commune de Linard-Malval, faisant partie du bassin versant de la Petite Creuse ;

Considérant que le périmètre d'action des syndicats de rivières est déterminé en fonction des bassins versants plutôt que des limites géographiques des communautés de communes ;

Le président expose au conseil communautaire que suite à la création du Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse, la commune de Linard-Malval a vocation à intégrer ce nouveau syndicat puisqu'elle est située sur son périmètre d'intervention.

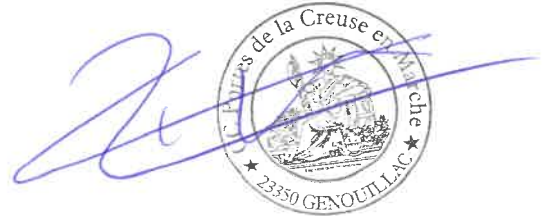
Il propose donc de délibérer sur la réduction du périmètre d'intervention du SIARCA au sein de la Communauté de Communes du Portes de la Creuse en Marche. Il demande que la commune de Linard-Malval ne fasse plus partie du champ d'action du SIARCA.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DEMANDE** la réduction du périmètre d'intervention du syndicat au territoire des seules communes de Champsanglard et de Bonnat,
- **DEMANDE** une modification des statuts du SIARCA pour acter cette réduction de périmètre.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour Extrait Conforme  
Le Président,  
Sylvain DUQUÉROIX

Le secrétaire de séance  
Jean-François BOUCHET



A large, handwritten signature in black ink, corresponding to the name Jean-François Bouchet, is written below the text 'Le secrétaire de séance Jean-François BOUCHET'.